

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°150
avril
2022

Le petit
Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

**Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: mairie-lanquais @ orange.fr**

Michel BLANCHET et le Conseil Municipal

SOLIDARITÉ - SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

vous remercient pour les nombreux dons collectés le jeudi 11 mars en mairie. Tous vos dons sont partis le vendredi suivant en direction de la frontière Ukrainienne.

ACCUEIL D'UNE FAMILLE

Comme annoncé en Conseil Municipal, la commune de Lanquais s'est tenue à disposition de la Préfecture pour accueillir une famille Ukrainienne.

Une famille est donc arrivée le lundi 22 mars, elle est hébergée au sein du logement chez Monsieur et Madame DUCROTOY et Monsieur et Madame LAMBERT, leurs enfants ont été inscrits à l'école le jeudi 31 mars.

Nous comptons sur votre sens de l'accueil et votre solidarité indéfectible pour accueillir au mieux ces nouveaux habitants.

Merci à vous

Invitation: Cérémonie des nouveaux arrivants

Comme chaque année, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal convient les nouveaux arrivants sur la commune à une réception d'accueil.

Des invitations ont été envoyées par voie postale, se basant sur le listing fourni par les listes électorales.

Cependant, certains d'entre vous ont emménagé sur la commune en 2022 et n'ont peut-être pas reçu ce courrier.

Nous vous invitons donc à vous faire connaître auprès du Secrétariat du Maire afin de nous indiquer si vous serez présents à cette rencontre qui se déroulera le

SAMEDI 14 MAI 2022 À 11H

DANS LA SALLE DU FOYER RURAL

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation au plus tard le 06 mai 2022 au 05 53 61 07 26.



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Le vote du budget est toujours un moment important, coïncidant avec l'arrivée des beaux jours.

Cette année encore, notre budget a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus et du personnel communal.

Dans un contexte difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, tout en présentant une nouvelle fois un programme ambitieux tant sur la gestion du budget de fonctionnement que sur le développement de la partie des investissements dont voici les principaux projets dans ce bulletin municipal :

- le changement des menuiseries du bâtiment du stade ;
- le revêtement du parking devant l'atelier municipal ;
- l'aménagement du sol de la halle et du parking ;
- l'installation de réserves d'eau par des bâches sur le secteur des Roques et l'aménagement du lac pour Bournazel qui permettra de répondre aux besoins des sites ne disposant pas de bornes incendies ;
- l'installation de deux défibrillateurs (stade et salle du foyer rural) ;
- la réfection du Monument aux Morts ;
- le remplacement du fourneau de cuisson au restaurant scolaire ;
- dans le cadre de l'opération « 5000 terrains de sport » menée par le Gouvernement, l'implantation d'un terrain multisports et d'une aire de fitness et la revitalisation du terrain de tennis – sous réserve des subventions accordées ;
- l'assainissement des eaux pluviales (démarrage des travaux à partir de septembre 2022 de l'assainissement collectif des Communes de Lanquais et Varennes) ;
- l'enfouissement du réseau EDF et la pose des fourreaux pour la fibre optique ;
- l'achat d'une ancienne demeure abandonnée actuellement fermée et dégradée située dans le bourg ancien et le long de la RD 22 au 6 Grand'Rue ;
- l'objectif de réhabiliter l'immeuble de l'épicerie pour permettre l'ouverture d'un nouveau commerce sous forme de café multiservices. Cette réhabilitation permettrait la revitalisation du bâtiment et améliorerait la qualité du cheminement vers la halle.

La Commune est actuellement engagée dans la réalisation d'un PLUI-H, ayant pour objet de rationaliser l'urbanisme sur l'ensemble du territoire de notre Communauté de Communes.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre de redynamisation du village, soutenu par l'Etat, la Région et le Département et qui fait suite à l'étude de CAUE en 2017 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Accompagner ces initiatives dans cette réhabilitation,

- C'est faire le pari qu'implanter des logements en cœur du village contribue au développement d'une dynamique locale et économique.
- C'est prendre conscience, qu'un centre bourg vivant participe à l'amélioration du cadre de vie, à la création de lien social, au bien vivre ensemble et à l'accueil de nouvelles populations, en étant toujours plus attractif.
- Enfin, c'est veiller à la préservation et la valorisation de notre patrimoine, qui fait partie intégrante de notre histoire et c'est d'éviter aussi que ne périclitent des maisons qui font l'identité de nos communes et incarnent notre héritage architectural.

Vous l'avez compris, prévoir l'évolution de notre commune en programmant des investissements -tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, -veiller au juste équilibre entre préservation de l'environnement et cadre de vie tout en accompagnant l'arrivée de nouveaux habitants, tel est le cadre dans lequel nous avons orienté notre mandat pour le développement harmonieux de notre commune.

Votre Maire

Michel BLANCHET

EQUILIBRE BUDGETAIRE 2022

Réunion 12/04/22

FONCTIONNEMENT

Votre budget		Dépenses	Recettes		Votre budget
121 130,00	011	charges à caractère général	Atténuation de charges	013	21 550,00
188 820,00	012	charges du personnel	ventes et redevances	70	25 722,00
34 250,00	014	contribution CCBDP	Impôts et taxes	73	242 884,00
54 625,00	65	charges et gestion courante	DGF	74	95 040,00
2 727,00	66	charges financières	autres produits gestion courante	75	27 603,00
310,00	67	charges exceptionnelles	Produits financiers	76	1,00
562,85	68	Dotations aux provisions	Remboursement CNP	77	250,00
138 258,40	023	Virement à l'investissement	Opération Ordre (amortissement)	042	1 264,00
4 853,74	042	Autofinancement (amortissement)	Résultat reporté	R002	131 222,99
545 536,99		TOTAUX	TOTAUX		545 536,99

INVESTISSEMENT

Votre budget		Dépenses	Recettes		Votre budget
7 125,00	204	Subventions versées	subventions d'investissement	13	81 224,62
296 494,71	21	Immobilisations corporelles	Emprunts et dettes	16	284 511,90
312 076,39	23	Immobilisations en cours	Dotations	10	19 468,07
886,00	165	Cautions	Cautions	165	886,00
2 765,00	1641	Remboursement capital	Produits cessions	024	90 000,00
1 264,00	40	Opération Ordre	Excédents de fonctionnement	021	138 258,40
			opération d'ordre	040	4 853,74
			Excédent investissement	D001	1 408,37
620 611,10		TOTAUX	TOTAUX		620 611,10

Aménagements et travaux

Équipement pour l'aménagement de la halle de Village de Langais




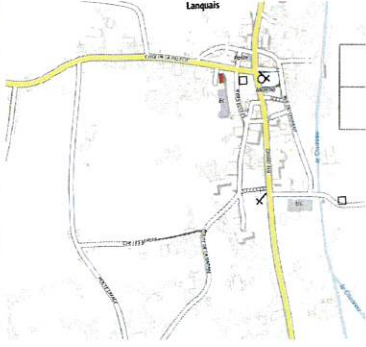
Aménagement de la halle
et de la placette
60 429€ ttc



Deux défibrillateurs
3 453,60€ ttc



Enfouissement des réseaux dans le bourg

- Assainissement pluviale: **144 253,49 € ttc**
- Fibre optique: **7125€ ttc**
- SDE 24: **26 500€ ttc**
- Eau potable: **262 068,26 €** (pris en charge par le RDE24)



Mise en sécurité incendie.

À la suite de la visite de contrôle du Sdis, la commune doit investir sur la conformité en cas d'incendie. L'installation de réserves d'eau en bache permet de répondre aux besoins des sites ne disposant pas de bornes incendies. Le financement de deux bâches d'une capacité de 30 m³, au lieu-dit « Les Roques» et l'aménagement du lac pour le secteur de Bournazel, a été approuvé à l'unanimité pour un montant de **44 180,56€ ttc.**



Stade Camille BARRIERE
Changement des menuiseries
28 764€ ttc



Revêtement du parking
devant l'atelier municipal.
16 116,18€ ttc.



Terrain multi-sport
Stadium-fitness Park– tennis-boulodrome
128 359,20€ ttc

Monuments aux morts

Restauration du monument
et mise à jour des plaques du Souvenir
4 891,78€ ttc



Langais (Deuxième) - Le Monument aux Morts de la Grande Guerre 1914-1918

LES SUBVENTIONS

ACCORDEES

Stade/menuiseries: 5 992 €

Placette/halle: 27 661,10 €

Bâche incendie CO: 9 204,34 €

EN ATTENTES

Terrain multisports: 96 779,52 €

Monument aux morts: 3813,81 €

Bâche incendie DETR: 16567,82 €

Assainissement pluviale: 108 241,18 €

PROPRIETE DITE « SALEM »



L'avenir surgit là où on ne l'attend pas et nous offre une belle opportunité. C'est le cas de la propriété SALEM, vaste et belle demeure avec un jardin en bordure du couzeau, à proximité de la mairie, de l'école au centre du Bourg. Cette maison, d'une superficie supérieure à 300 m² a vu naître Laurent SALEM. Nous espérons pouvoir finaliser l'acquisition avant l'été. Après quelques travaux, cette belle demeure pourra accueillir une maison familiale dans le logement, un café multiservices à l'ancienne épicerie et le jardin ouvert au public offrira aux promeneurs un endroit de verdure à deux pas de l'école en centre du village.

Affaire à suivre...



RAMASSAGE DE FERRAILLE

La commune de Lanquais organise une collecte de ferrailles, métaux divers, et véhicules automobiles.

Afin de permettre à tout un chacun de se débarrasser d'objets métalliques qu'il aurait chez lui et d'éviter les dépôts sauvages, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une collecte. Seront acceptés la ferraille, les métaux divers, les frigos, cuisinières, four, radiateur... ainsi que les véhicules automobiles. Pour ces derniers, les personnes devront fournir les éléments suivants : carte grise du véhicule et copie recto-verso du propriétaire, ces documents devront être amenés en mairie.

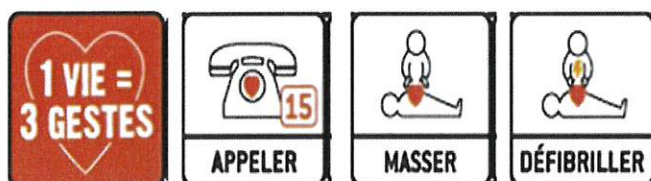
La collecte se fera le 16 mai 2022. Pour toute demande d'information, le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition au 05 53 61 07 26

DEUX DEFIBRILLATEURS A LANQUAIS

POURQUOI DES DÉFIBRILLATEURS DANS NOTRE COMMUNE ?

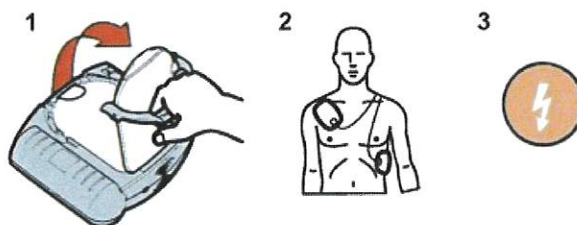
L'arrêt cardiaque frappe subitement, aveuglément, à tout âge et le plus souvent sans signe précurseur. Chaque année, l'arrêt cardiaque inopiné ou mort subite est responsable de près de 50 000 décès en France. On estime qu'on pourrait sauver 3000 à 4000 vies avec l'installation de défibrillateur dans les communes. D'après les médecins, la présence d'un défibrillateur sur place multiplie par 10 les chances de survie de la victime.

OBJECTIF : SAUVER DES VIES



Nous ne pouvons nous permettre de rester sans rien faire face à une personne faisant un malaise cardiaque. Il est impératif d'appeler les services de secours ou urgences médicales et d'engager immédiatement les techniques de réanimations.

FONCTIONNEMENT DU DÉFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE .AUSSI SIMPLE QUE 1,2 ET 3



Nous ne pouvons être spectateurs d'un accident cardio-vasculaire. Par l'installation de défibrillateur, la commune donne accès aux Lanquaisiennes et Lanquaisiens à des moyens de porter secours à leurs proches.

OÙ TROUVER LES DÉFIBRILLATEURS DANS LANQUAIS?

Deux défibrillateurs seront prochainement mis à disposition, un devant l'atelier municipal et l'autre à l'entrée de l'école.



Tennis

Au vu d'un projet de réhabilitation et de mise aux normes du terrain de tennis de Lanquais, la plateforme est **inaccessible jusqu'à nouvel ordre**.

Nous ne manquerons pas de communiquer sur l'avancée du projet et sur la réouverture du terrain.

Commémoration du 77e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

La municipalité, le comité de la FNACA d'anciens combattants et victimes de Guerre ainsi que l'ensemble de la population sont invités à se joindre à la cérémonie commémorative du 77^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Cette cérémonie se déroulera dimanche 8 mai sur la place de la République

11h30: Cérémonie suivie du dépôt de gerbes
12h : Vin d'Honneur / Salle du Foyer Rural

LES BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Pour rappel, l'arrêté préfectoral n°24-2016-06-02-005 du 02 juin 2016 portant réglementation des bruits de voisinage précise les natures des nuisances et les règles applicables pour le « *bien vivre ensemble* » (consultable en Mairie et sur le site de la Préfecture de la Dordogne).

Pour exemple, les travaux momentanés de bricolage, de jardinage réalisés par des particulier sur une propriété privée et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**

- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Par ailleurs, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

ATTENTION CAMBRIOLAGES

Vigilance ! Il a été recensé une recrudescence des cambriolages dans notre secteur. **Soyez vigilant, n'hésitez pas à signaler en mairie ou auprès de la Gendarmerie, les comportements inhabituels que vous pourriez rencontrer dans les rues et hameaux de notre commune.**

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Pour rappel :

Il est autorisé **uniquement** du 1^{er} octobre au 28 février et est soumis à une déclaration en mairie. **En dehors de cette période, le brûlage est INTERDIT.**

DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en plus du dépôt « papier », il est possible de déposer les demandes d'urbanisme (CU, PC, DP, ...) sur la plateforme dédiée <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

INFLUENZA AVIAIRE

Depuis le vendredi 1er avril, le département de la Dordogne est touché par l'épidémie d'Influenza aviaire. Hautement pathogène et très évolutive, et devant la recrudescence des cas, il est aussi demandé aux propriétaires privés de basses-cours à utilisation non commerciale d'impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- Confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour
- Exercer une surveillance quotidienne des animaux

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (05.53.02.88.00).

TOUS les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la Mairie de la Commune ou en ligne sur le site gouvernemental : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. (Information en Mairie ou sur le site Internet de la Commune).

Lanquaisiennes, Lanquaisiens, vous avez la parole...

Par ce moyen de communication inséré à la fin de chaque *Petit Lanquaisien*, nous avons été récemment sollicités par des administrés, aussi souhaitons nous y apporter quelques **éléments de réponse** :

- Concernant le **nettoyage des terrains « en friche »** situés à proximité des habitations, il appartient à chaque propriétaire d'entretenir son terrain.

Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu, des recours existent, informations en mairie ou sur service-public.fr.

Par principe, le débroussaillage est OBLIGATOIRE dans les zones exposées à un risque d'incendie et s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

- Concernant la présence des **ralentisseurs dans le centre bourg** : Ces dispositifs ont été installés en 2001 et sont issus d'une concertation et d'une requête des riverains. Ils ont été mis en place par les équipes de la Direction Départementale des Territoires et ont été homologués.

- Concernant le **nettoyage** du ruisseau et des abords du **Couzeau** : Ce point a été abordé à l'occasion du *Petit Lanquaisien* n°140 de juin 2019, il est rappelé ainsi que tous les propriétaires de parcelles attenantes à un cours d'eau sont chargés de son entretien.

L'entretien d'un cours d'eau consiste dans le maintien ou la restauration de la libre circulation des eaux mais également de tout l'écosystème qu'il représente, à savoir le lit et les berges y compris la ripisylve (forêt riveraine, formation boisée).

Un bon entretien de cours d'eau vise :

- un objectif de qualité afin de permettre une qualité de l'écosystème que représente le cours d'eau ; - un objectif d'écoulement afin de permettre une libre circulation et une continuité des eaux.

L'entretien régulier, précisé par le **Code de l'Environnement**, correspond à :

- l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non,
- l'élagage ou le recépage (taille) de la végétation des rives,
- le faucardage localisé. (coupe des roseaux et autres herbacées)

- Concernant le projet de **réhabilitation du lac**, il a été abordé le coût élevé des travaux.

Pour mémoire, ce projet est issu d'une concertation avec la population en 2017 sur le devenir du Lac de Lanquais et de l'étude par l'ex syndicat RVPB présentés à l'occasion d'une réunion publique.

Choix avait été fait à l'époque, par la majorité des Lanquaisien(ne)s, de poursuivre le projet d'aménagement du site.

Le projet mené par la municipalité, les intervenants extérieurs (DDT, PREFECTURE, CAB, REGION, ...) et l'Agence Technique Départementale a été présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique le 24 mars dernier.

- Enfin, concernant le **revêtement du parking** situé devant l'Agence Postale Communale de Lanquais, qualifié de « fiasco complet », il apparaît que cet aménagement a été soumis, comme l'ensemble des travaux portés par la municipalité, à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le site de l'Agence Postale Communale est situé dans le périmètre ABF et ce dernier s'est donc prononcé sur le revêtement à utiliser sur l'aire de stationnement.

Néanmoins, un nettoyage **régulier** sera réalisé par les services techniques de la Commune, notamment en cas de pluie et de gel, afin d'éviter toute chute malheureuse.

Depuis le 1er février 2022, la « Carte usager » est nécessaire pour accéder aux déchèteries

Infos SMD3



Depuis le 1er février 2022, les usagers doivent utiliser leur « Carte usager » pour accéder aux déchèteries gérées par le SMD3.

Utilisation :

A l'entrée de chaque déchèterie est installée une barrière. L'utilisateur particulier, comme professionnel doit présenter son badge à la borne d'entrée.

La borne reconnaît la carte et permet l'ouverture de la barrière d'entrée.

L'utilisateur peut alors accéder au site avec 26 passages gratuits par an.

SMD3 Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

La Rampinsolle, 24660, Coulounieix-Chamiers

Renseignements : Service Usagers : 09 71 00 84 24 (Appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

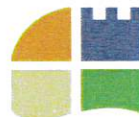
service.usagers@smd3.fr



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Les services
du quotidien
à côté de
chez vous



Communauté
de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

Des agents des Finances Publiques (centre des impôts) tiendront des permanences fiscales au sein de l'ESPACE FRANCE SERVICES de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord
36 boulevard de Stalingrad 24150 LALINDE

les jeudis 5 et 12 mai 2022
de 9 heures à 12 heures 30 sans rendez-vous
et de 14 heures à 17 heures sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, il suffit de se rendre sur le site internet impots.gouv.fr
soit depuis votre espace particulier, rubrique " Mes contacts",
soit depuis la rubrique " Contact" en bas de la page d'accueil d'impots.gouv.fr.

Vous pouvez également vous rapprocher de l'Espace France Services au 05.53.73.56.22
ou contacter votre service des impôts des particuliers au 05.53.63.67.20.

Pour toutes questions fiscales, un service d'assistance est à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h : 0 809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).

Nous vous invitons aussi à consulter le site internet www.impots.gouv.fr sur lequel vous pourrez,
en vous connectant à votre espace particulier, lui adresser vos questions depuis votre messagerie sécurisée.

la Maison Des Adolescents de la Dordogne

Pour les jeunes de 11 à 21 ans

Gratuit

En accès libre

Confidentiel et Anonyme

Poser des questions

Exprimer un mal-être

Trouver des infos

J'AI PAS ENVIE DE PARLER DE ÇA.

Une équipe à ton écoute !

BERGERAC et PÉRIGUEUX : maisondesados24@gmail.com
05 53 61 55 93 / 06 38 70 82 38

Ce projet a bénéficié d'un soutien de la fondation des Hôpitaux à travers son programme de fonds d'aide d'urgence national pour la santé mentale des adolescents et jeunes adultes.

Réunions de secteur

Le Maire de Lanquais et le Conseil Municipal invitent les habitants à des réunions de secteur afin d'échanger avec tous et d'exposer les différents projets en cours.

Mardi 10 mai :
16h - Le Brel (devant chez Mr AUBIER)
17h - Bournazel (devant chez Mr LOBI)
18h - Les Roques (devant chez Mr BOITREL)
19h - Le Bourg (salle du foyer rural)

Mercredi 11 mai:
17h - Les Mazades (croisement chez Mr ISZ)
18h - La Gaillardie (croisement de chez Mme FOULQUIER)

Vendredi 13 mai :
16h - Les Croix (devant chez Mr GIZZARD)
17h - La Rougette (devant chez Mr MIRA)
18h - Les Bourboux (abri bus)
19h - Les Berris (devant chez Mr BURGER)

Rendez-vous sur simple demande

cassiopea
DEPUIS PLUS DE 35 ANS, À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !
1987 - 2022
35 ans de lutte contre l'isolement !

Cherchez la solution !
2011 34072

cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

Un conseiller en téléassistance vient vous renseigner en Mairie à LANQUAIS

Plus d'informations
1, rue Louis Blanc - 24000 Périgueux
05 53 53 54 54
Tele.assistance@cassiopea.fr
www.cassiopea.fr

Qualité de service certifiée
NF
50% de réduction de la facture
services à la personne

Enregistrement des nouveaux inscrits nés en 2019

INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

RECONNAISSANCE PFI des 2 rives

Pour votre information, celle de vos proches ou de vos voisins. Merci d'avance...

Ecole Maternelle de Saint-Capraise de Lalinde

1 - Pour inscrire votre enfant, vous devez vous rendre dès maintenant à la **mairie de votre commune de résidence** qui vous délivrera une autorisation d'inscription.

Pièces nécessaires :

- > Copie du livret de famille, d'une pièce d'identité de chaque parent et d'un justificatif de domicile
- > Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (Copie des deux doubles pages du carnet de santé ou un certificat du médecin.) ATTENTION : l'enfant ne pourra être accueilli que s'il présente des vaccinations à jour au jour de la rentrée, ou un certificat médical de contre-indication.

2 - Puis, pour l'enregistrement de l'inscription à l'école, contactez l'école de ST-CAPRAISE DE LALINDE (de préférence entre 12h et 13h ou après 16h30) au ...

05 53 63 49 65 ou par mail : ce.0240226R@ac-bordeaux.fr



Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.
Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention.

Ils doivent ensuite la faire enregistrer soit :
auprès de l'Officier d'État-Civil de leur commune de résidence ;
soit auprès d'un Notaire.

LA DEMARCHE

- 1- Prendre RDV en Mairie pour la conclusion du PACS.
- 2- Remplir le dossier ci-joint et le déposer en Mairie (avec les pièces justificatives nécessaires énoncées dans le dossier) quelques jours avant la date prévue pour la conclusion du PACS.



Enregistré 10 mars 2022 un pacte civil de solidarité entre Cécilia MORIZUR et Thomas VEDRENNE.



Enregistré 16 mars 2022 un pacte civil de solidarité entre Magali MOURET ET Nicolas BELLANGER.



DÉCÈS

Le 27 / 01 / 2022—BOULANGER Claude

Le 31 / 03 / 2022—DIEKMANN Odette

*Nous renouvelons auprès
de leurs familles
nos sincères condoléances.*

Assemblée générale de
L'association
la voix du Lanquaisien et sa Région
Le mercredi 11 mai 2022
à 19 h
Salle du Foyer Rural

Assemblée générale du
comité des loisirs
Le vendredi 13 mai 2022
à 20 h 30
Salle du Foyer Rural



Retour sur la réunion publique concernant le projet d'aménagement du lac de Lanquais.

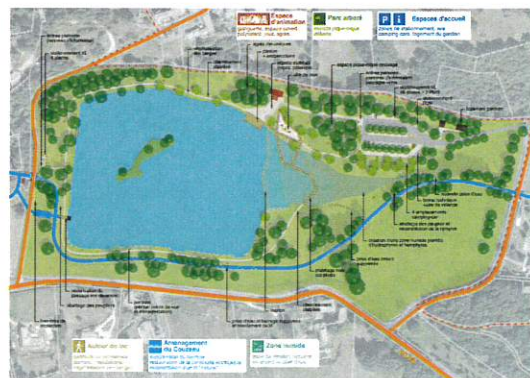
Trois scénarios avaient été présentés à la population en 2018 par le syndicat RVPB en charge du dossier: cette étude retrace les remarques formulées par les Lanquaisiens.

Le 24 mars une réunion publique s'est tenue pour vous informer du projet de restauration du lac de Lanquais et des enjeux de ce projet susceptible d'avoir un impact non négligeable sur le paysage de la commune, à savoir la suppression de la retenue d'eau constituée par le barrage et la vanne pour le remplissage du lac et la création d'un bassin de filtration en amont. Près d'une trentaine de Lanquaisiens y ont participé. Ce projet, initié par la commune, en coopération avec L'Agence Technique Départementale, avait pour objectif de rétablir ainsi la continuité écologique du ruisseau en supprimant cet aménagement, pourtant présent depuis 1987.

Le projet de réaménagement du site du Lac de Lanquais doit permettre d'améliorer l'attractivité du site et sa fonctionnalité, tout en préservant son caractère naturel et en limitant l'impact environnemental des aménagements. Il doit également permettre la restauration écologique et l'amélioration du fonctionnement hydraulique du plan d'eau.

Pour remplir ces objectifs, le projet comprendra les volets suivants :

- construction d'un logement pour gardien et rénovation de la guinguette
- renaturation et valorisation écologique du plan d'eau et du Couzeau
- aménagement d'espaces récréatifs et de découverte
- aménagement d'espaces d'accueil et services.



Rencontre des associations

Une rencontre entre les Municipalités de Lanquais et Varennes et les Présidents ou représentants d'associations locales... voilà une bonne idée! Celle-ci s'est concrétisée le samedi matin 26 mars salle du Foyer rural de Lanquais. Sur une vingtaine d'associations que compte le tissu associatif des deux Communes, quatorze avaient répondu favorablement à l'invitation des Mairies. Autour de la table pour les écouter, les Maires de Lanquais Michel BLANCHET et de Varennes, Gérard MARTIN qui étaient accompagnés de leurs adjoints.

La rencontre aura permis à chacun des participants de présenter son association, d'en détailler fonctionnement, animations mais aussi d'exprimer ses griefs, remarques ou autres. Autour de la table on retrouvait:

- Comité des Fêtes de Varennes,
- Union Sportive Lanquais Varennes,
- Association Sauvegarde du Château de Lanquais,
- Amicale des Chasseurs et Propriétaires des Communes de Lanquais et de Varennes,
- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie,

- Amicale laïque,
- Les Amis du Patrimoine de Saint Avis de Varennes,
- AAPPMA Mouleydier
- La Canne Lanquaisienne,
- Les vieilles Grolles Bleues et Blanches,
- Les Quatre Vents,
- Lanquais Sauvegarde du Patrimoine Public,
- APE Les Enfants d'Abord,
- La Voie du Lanquaisien et sa Région.





LA CANNE LANQUAISIEENNE

L'Association a tenu sa 1^{ère} assemblée générale le 05 mars 2022 à la salle du foyer rural de Lanquais en présence de Monsieur le Maire de Lanquais.

Cette nouvelle association créée le 10 juin 2021 a réalisé un excellent travail et Monsieur le Maire souhaite que tout le monde ait bien conscience du travail et du temps que les bénévoles consacrent aux associations; il souligne que ce sont les associations qui font vivre nos villages.

L'association a enregistré en 2021 :

85 adhérents en cartes annuelles

5 adhérents en cartes hebdomadaires

26 adhérents en cartes journalières

18 adhérents gratuits enfants

Un remerciement également à L'AAPPMA de Mouleydier pour sa participation au rempoissonnement qui s'est élevé à 1 500 euros en 2021 soit à peu près 300 kg de gardons.

Un nouveau lâcher a eu lieu en février 2022 financé par la Canne Lanquaisienne et l'AAPPMA de Mouleydier

Pour 2022 la cotisation reste inchangée soit :

Carte annuelle : 10 euros pour les Lanquaisiens et Lanquaisiennes ainsi que pour les détenteurs de la Carte de pêche de la Fédération adhérents à l'AAPPMA de Mouleydier et 20 euros pour les non sociétaires.

Cartes hebdomadaires : 10 euros

Carte journalière : 5 euros

Cartes enfants moins de 12 ans : gratuit

Cartes à retirer à la poste de Lanquais ou s'adresser à Monsieur Christian BARRIERE, trésorier, au 06 33 78 24 67

Il est demandé à tous les pêcheurs d'avoir une PÊCHE RAISONNABLE, c'est-à-dire de limiter la quantité de prises de poissons et de respecter le règlement intérieur figurant à l'entrée du Lac.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

Monsieur le Maire et le Président remercient tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette nouvelle association créée en 2021 et souhaitent que 2022 soit une année pleine de promesses.

APE LES ENFANTS D'ABORD

Vente BIJOU

Pour pallier aux annulations (liées à la pandémie) de la soirée années 80 du 05 février et du quine du 06 mars, l'APE LES ENFANTS D'ABORD a organisé une vente de madeleines BIJOU. Cette opération a permis de dégager un gourmand bénéfice de 495,30 euros.

Soirée dansante ANNEES 80 – KARAOKE et PAËLLA

Après deux ans d'attente, nous retrouvons avec plaisir cet événement, avec en plus, une animation karaoké pendant le repas qui laissera place ensuite à la soirée dansante au rythme des années 80.

Cette soirée a eu lieu le 9 avril dernier à la salle des fêtes de St-Capraise de Lalinde et a permis de dégager un bénéfice de 742,12 euros.

Manifestations à venir

- Vide-grenier le Dimanche 29 Mai à Varennes

- Journée du 25 Juin 2022 - Grange de Lanquais: Kermesse l'après-midi puis Marché Gourmand en soirée.

OUVERT À TOUS

Nous espérons vous revoir très prochainement, nombreuses et nombreux, pour de nouvelles aventures, nous communiquerons rapidement sur les futures manifestations.

Dans cette attente, prenez soin de vous et n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook APE LES ENFANTS D'ABORD :

<https://www.facebook.com/ape2017.2018/> MERCI POUR NOS ENFANTS.

Lanquais, Sauvegarde du Patrimoine Public



Conférence sur la forêt et sa biodiversité



Vendredi soir 22 Avril, nous avons écouté deux connaisseurs de la biodiversité dans nos forêts, M. Fagette et M. Bousquet nous parler de toutes ces espèces que nous côtoyons chaque jour dans espaces boisés sans trop les voir ni connaître leurs particularités.

Souvent ils étaient présents dans notre enfance et nous ne les retrouvons plus guère aujourd'hui.

Il en va de même avec les forêts, qui bien que nombreuses en Dordogne sont très fragilisées, soit par les maladies, soit par l'homme à cause d'une exploitation outrancière.

La leçon qui nous a été donnée est de protéger cette nature au milieu de laquelle nous vivons et de tout faire pour que les générations futures y trouvent encore des conditions de vie acceptables.

Bravos aux conférenciers pour les belles images qu'ils nous ont montrées et les convictions qu'ils ont réaffirmées à notre intention.

Puisse leur message être entendu de tous !

Assemblée générale de l'association LSPP

Le 28 Mars dernier, l'assemblée générale de l'association LSPP s'est enfin déroulée devant un public, ce qui ne s'était pas passé depuis deux années.

Malgré les risques de retour de la Covid, de multiples projets ont été annoncés.

En 2022, l'association souhaite faire avancer la remise en état du sol de la halle pour s'inscrire dans une opération communale plus large qui consiste à refaire la placette et à installer un commerce dans l'immeuble « Salem ».

Elle ira chercher du mécénat au Crédit Agricole, afin de refaire ce sol avec un cachet patrimonial.

Des opérations d'entretien sont aussi prévues sur les réalisations déjà anciennes (lavoirs, fours).

LSPP animera les Journées du Patrimoine les 17 et 18 Septembre, avec la visite commentée de l'intérieur de la Grange, une table ronde et une randonnée.

Enfin, un cycle de conférences sera proposé tout au long de l'année.

Le détail vous sera communiqué sur ce bulletin municipal et sur le site de l'Office du Tourisme des Bastides.

La Présidente a insisté sur le fait que ce programme sera d'autant plus fourni et intéressant que vous serez nombreux à participer à la vie de LSPP, contribuant ainsi à la revitalisation du patrimoine public qui constitue notre histoire à tous.

La première rencontre qui faisait partie du programme 2021, a eu lieu le **22 Avril à 20h 30, au foyer rural sur le thème de la forêt et de sa biodiversité.**

Comme tout le monde est concerné par cette thématique, l'association a sollicité des experts en la matière ; M. Serge Fagette de la Sepanso, et M. Bernard Bousquet, écologue forestier. .

Périgord Grand Trail Le samedi 07 mai 2022

L'association les Coureurs du Périgord apprécie le territoire de LANQUAIS pour son patrimoine et son relief.

Cette année encore, trois courses organisées passeront par le village.

L'Ultra Trail du Périgord : 88 km, 44km et 15 km.

Les coureurs arriveront au pied du château à partir du 05h 50 du matin, et auront droit au 1^{er} ravitaillement avant de continuer en direction de Bayac.

La légende : 15 km.

Le départ de la course est à 18 heures, Course en ligne et en semi nocturne au départ du magnifique château de Lanquais. Les coureurs seront conduit en bus jusqu'au départ. Ils traverseront le village de Couze pour ensuite s'engouffrer dans le sentier du Coulobre.

Si pour la première épreuve l'horaire est trop matinal pour certains, n'hésitez pas l'après-midi à venir voir les préparatifs de l'épreuve, encourager les participants, etc..

L'organisation du Périgord Grand Trail demande beaucoup de bénévoles notamment pour tenir les points de ravitaillement, les postes de « signaleurs ».

Alors pourquoi ne pas vous mobiliser et apporter une aide précieuse, d'autant plus que les courses passeront par Lanquais.

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives aux épreuves sur le site internet

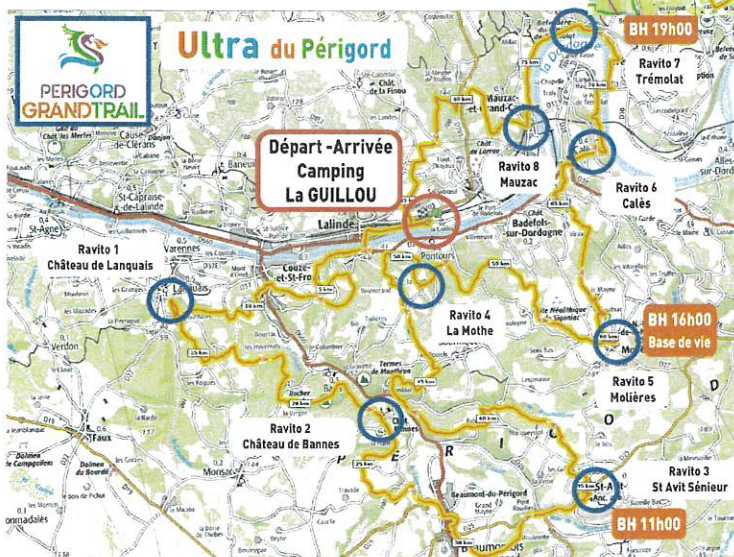
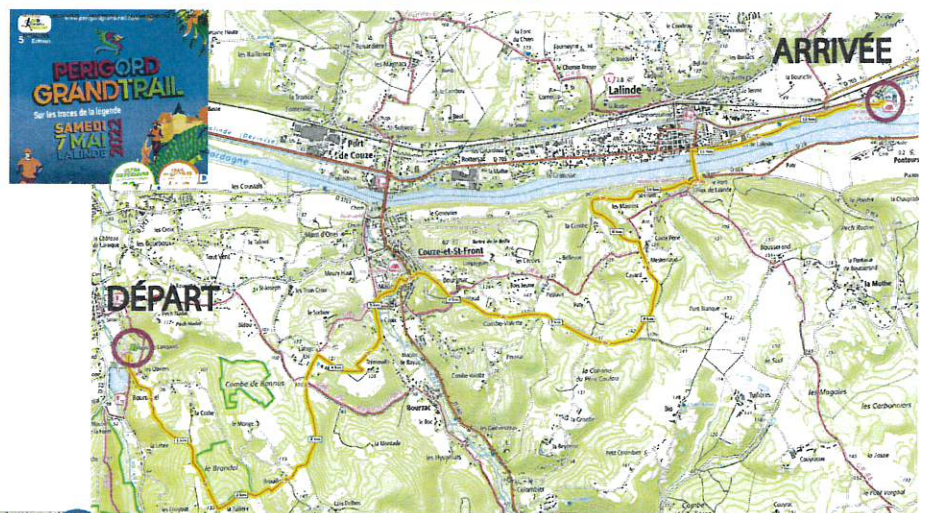
www.perigordgrandtrail.com et pgt.benevoles@gmail.com

Type d'épreuve : Ultra Trail

Distance: 88 km

Départ: Sam. 7 mai - 5h

Le coureur traversera successivement les villages de Couze, Lanquais, Bayac, St avit Sénieur, Molières, Calès, Trémolat, Mauzac, pour enfin rentrer sur Lalinde .



Type d'épreuve: Trail long

Distance: 44 km

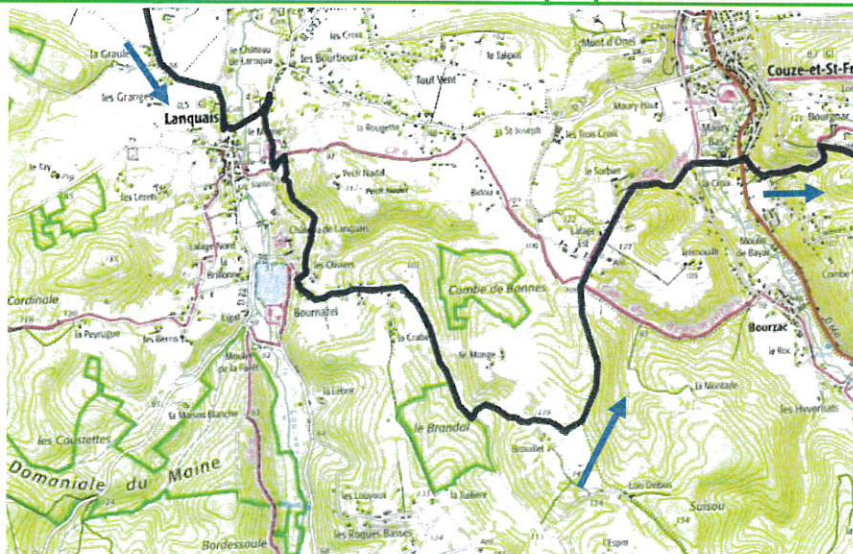
Départ: Sam. 7 mai - 8h

La nouveauté du Trail des Bastides réside essentiellement sur un départ de la ville de Lalinde pour une arrivée à la Guillou.

35ème Grappe de Cyrano

Le moto-club de la grappe de Cyrano redémarre, après deux annulations cause COVID, et organisera sa 35ème Grappe, les 29, 30 avril et 1er mai 2022.

Le samedi 30 avril, les pilotes suivront un tracé qui passera sur notre commune.



"Tous unis avec le peuple ukrainien, tous associés à l'accueil des réfugiés,

Suite à la récente arrivée d'une famille ukrainienne, nous avons été témoins de nombreux dons : matériels, financiers mais également des dons d'écoute et de partage, tous sont plus honorables les uns que les autres et nous tenons très sincèrement à exprimer tous nos remerciements et notre gratitude.

L'arrivée prochaine d'une maman et de ses deux enfants de 5 et 9 ans nous amène à faire de nouveau appel à votre générosité : meubles, draps, couvertures, première nécessité, ...

Nous vous remercions de contacter la mairie afin de recenser les moyens mis à disposition pour l'accueil de cette nouvelle famille.

MERCI"

60ème anniversaire

de la fin de la guerre d'Algérie

Malgré la Covid19 la FNACA de LANQUAIS n'a pas oublié de célébrer le 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

Le matin il y avait une délégation d'une voiture et un drapeau à Coursac où deux de nos adhérents - Michel ROUSSEL et André MAGNE - ont été décorés de la Médaille Militaire par le délégué militaire de la Dordogne. Une trentaine d'adhérents ont continué le matin dans les communes de Pezuls, Pressignac Vicq, Mauzac et Cause de Clérans où après la cérémonie les attendait un vin d'honneur. L'après-midi a été consacré aux communes de

Naussannes, Monsac, Faux, Varennes et enfin Lanquais. Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie au Foyer Rural remis à neuf et modifié depuis peu. A Lanquais une quarantaine de personnes étaient présentes.

La fréquentation était moindre qu'à l'habitude mais au vu des problèmes sanitaires actuels les anciens combattants sont satisfaits.

Robert LABOUSSET



Nos deux adhérents décorés de la Médaille militaire, Michel ROUSSEL et de André MAGNE (de gauche à droite).

Johann RIEM,
portrait d'un jeune cavalier

Prometteur

Johann RIEM est né le 18 mars 1999 à Bergerac et a grandi aux Mazades à Lanquais où sa famille y réside toujours.

Ses grands-parents habitaient face au centre équestre de Faux, et c'est ainsi que commence l'aventure dès l'âge de 3 ans : Chaque année un nouveau pas, des nouveaux challenges vers une meilleure connaissance du milieu équestre.

Cavalier dès son plus jeune âge, Johann est membre du poney club de Faux et débute les compétitions de sauts d'obstacles. Ensuite il découvre, sur les conseils de son moniteur Bruno GONDEAU, les épreuves de CCE – Concours Complet d'Equitation, et c'est une révélation.

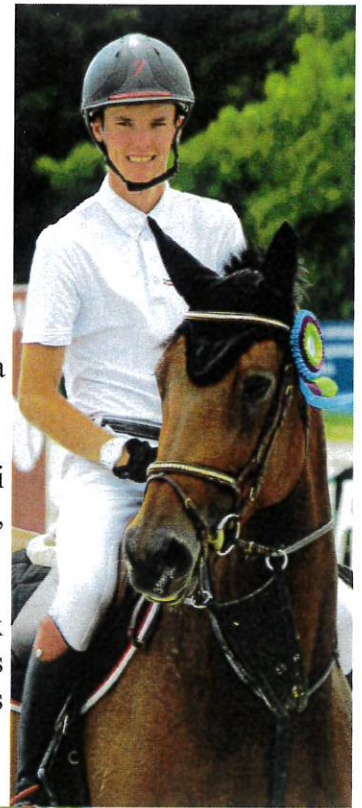
Johann fait l'acquisition de sa jument Kaline de Roulard en 2015 et commence les compétitions en amateur de CSO (sauts d'obstacles). Sa grande progression lui permet d'entrer en formation jeunes chevaux chez Pierre Defrance à Sandillon (45) après le bac.

Lors de sa première année de formation, il monte Chronos Dujo et décide de l'acheter pour progresser avec lui sur le CEE. En deux années de travail ensemble, il atteint le circuit professionnel et se qualifie en fin d'année 2021 à son premier CCI – Concours Complet International.

Il participe parallèlement à des épreuves de CSO avec sa jument Kaline de Roulard sur des épreuves de 1.20m à 1.30m.

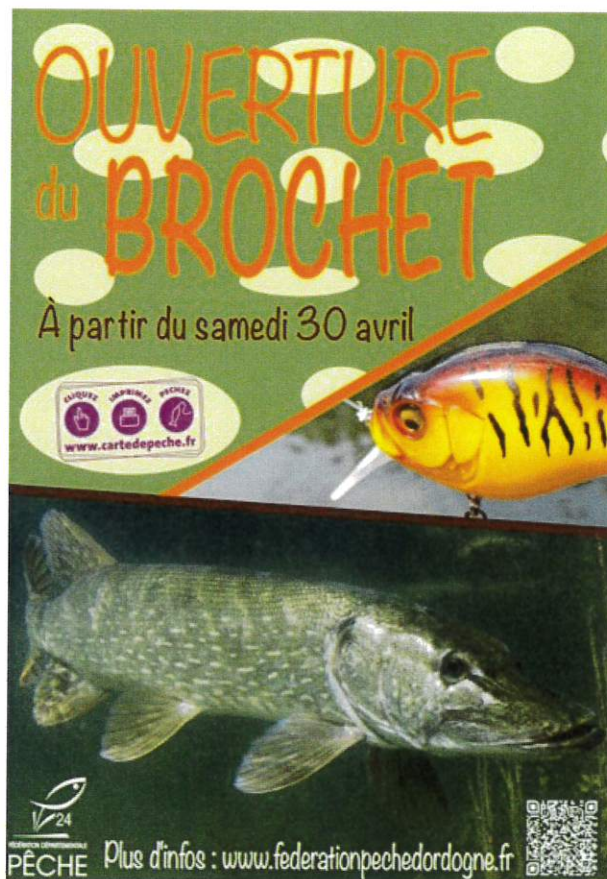
Son palmarès est impressionnant pour ce jeune cavalier de 23 ans, la route est encore longue mais les qualités telles que le travail, la persévérance, le mental et le talent laissent entrevoir un avenir ambitieux pour les mois à venir.

Nous lui présentons tous nos vœux d'encouragement et de réussite !



Samedi prochain 30 avril c'est l'ouverture de la pêche du brochet sur les cours d'eau du Périgord. Profitez du soleil printanier pour prendre un bol de nature en allant traquer ce beau carnassier !!

Petits rappels réglementaires : taille minimale de capture du brochet = 60cm / quota de 2 brochets maximum conservés par jour et par pêcheur / pêche du sandre interdite jusqu'au 20 mai inclus / pêche du black-bass interdite jusqu'au 17 juin inclus / pêche des carnassiers (brochet, sandre, black-bass) aux leurres et vifs interdites sur les plans d'eau du Conseil Départemental (Rouffiac, Miallet, La Jemaye et St Estèphe) jusqu'au 20 mai inclus.



DANIELA PANSARD

ANIMATRICE SPORTIVE

NOUVEAU ! les lundis soir

-19h15/20h00 : gym douce

-20h15/21h00 : zumba

(à la salle du Foyer rural de LANQUAIS)

TARIF A LA SEANCE :

GYM DOUCE 6 €

ZUMBA 7 €



INSCRIVEZ-VOUS !

☎ 06.71.71.31.96

LE SPORT, C'EST LA SANTE !



**1er cours
d'essai GRATUIT !**

Du 16 avril au 1er mai 2022
AU CHÂTEAU DE LANQUAIS

CHÂTEAUX
en fête
Circuit de la Loire
& Loire et Gersois

CONCOURS DE COSTUMES D'ÉPOQUE

Enfants et adultes, venez au château vêtus de votre plus beau costume du Moyen-âge à la Renaissance, participez au concours et gagnez de beaux lots.

Au cours de la visite, découvrez le parc, les appartements meublés et décorés, les cheminées en pierre sculptées, les cuisines, la salle d'armes...



Ouvert de 14h30 à 18h00 sauf le mardi - d'avril à juin

Plein tarif : 8,00€ (Adulte)

Tarif enfant : 7,00€ de 11 ans et + / 5,00€ de 6 à 10 ans / Gratuit moins de 6 ans

Tarif réduit : 7,00€ (Séniors, Etudiants et Personnes handicapées)



www.chateaudelanquais.fr
[@chateaudelanquais24](https://www.instagram.com/chateaudelanquais24)
07 48 11 77 93



DIM
1
MAI

MATCH DE CHALLENGE



VS



STADE CAMILLE BARRIERE, LANQUAIS
COUP D'ENVOI 15H



L'USLV PROPOSE POUR L'OCCASION À PARTIR DE 12H SON REPAS OMELETTE À L'AILLET !

Le SMD3 vous propose la visite
DE L'ISDND *

* INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

Gratuit

RDV sur place :

Route du Badiol

24 400 SAINT LAURENT DES HOMMES

Inscription obligatoire :

Nb place limité à 15 pers.

service.usagers@smd3.fr

09 71 00 84 24

De 14 h à 15h 30

- Mercredi 15 juin
- Mercredi 22 juin
- Lundi 12 septembre
- Jeudi 1^{er} décembre

- Où vont nos déchets non valorisables?
- Comment sont traités les lixivats et le biogaz ?
- Comment réduire le volume de nos déchets ?



Ne pas jeter sur la voie publique. Toi aussi, tu peux le mettre en sac jaune pour qu'il soit recyclé.

Élections législatives

Le décret de convocation des électeurs pour les élections législatives a été publié le 26 avril au Journal officiel. Elles auront lieu, comme prévu, les 12 et 19 juin. Les électeurs doivent s'inscrire sur les listes avant le 4 ou le 6 mai.

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :